

DEC151527DR05

Décision portant délégation de signature à Mme Barbara Vin et Mme Anne-Blanche de Rodellec pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS2776 intitulée Pouchet

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 122738DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UPS2776, intitulée Pouchet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Barbara Vin, TCN, chargée des affaires générales, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine Eslime-Accettella et Mme Barbara Vin, délégation est donnée à Mme Anne-Blanche De Rodellec, TCS, Responsable de la gestion financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} juin 2015 et prend fin automatiquement en cas de changement de directrice délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

Article 4

La décision n° DEC150922DR05 en date du 1^{er} février 2015 est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2015

La directrice d'unité
Mme Martine Esline-Accettella